



Conseil
des ressources humaines
du secteur culturel

Cultural
Human Resources
Council



RAPPORT ANNUEL **2022-2023**

LE RAPPORT DES COPRÉSIDENTS – Assemblée annuelle 2023

Aux membres du CRHSC,

Une grande partie du secteur culturel se remet lentement de la pandémie et nous devons faire face à un certain nombre d'autres facteurs économiques qui ont un impact négatif sur notre main-d'œuvre. Malgré cela, nous pouvons collectivement être fiers d'avoir surmonté le pire de la tempête ainsi que de la résilience et du dévouement dont les travailleurs culturels qui font toujours fait preuve d'autant de force!

Le CRHSC a connu une année d'activité remarquable et nous, les coprésidents, sommes heureux de rendre compte aux membres des succès de l'organisation par l'entremise de l'AGA et du rapport annuel.

Nous aimerions commencer par remercier nos bailleurs de fonds, Emploi et Développement social Canada, le ministère du Patrimoine canadien, le Conseil des Arts du Canada et le Conseil des Arts de l'Ontario. Nous remercions également les nombreux organismes et les personnes qui composent notre groupe de membres et tous qui croient au travail de notre organisme.

2022-2023 a également été une année au cours de laquelle le CRHSC a fait le point sur sa propre position dans l'écosystème plus vaste en se consacrant à l'achèvement et au début de la mise en œuvre de son nouveau plan stratégique. L'un des aspects de cette réévaluation a été la réaffirmation par le CRHSC de son mandat à l'appui de la racine de toutes les entreprises culturelles canadiennes : ses citoyens.

À l'avenir, le CRHSC poursuit son travail au service de ses convictions :

- Le secteur culturel est une ressource nationale pour le Canada qui doit être nourrie et protégée pour le bien public ;
- Nous apprécions la riche diversité des communautés et des pratiques artistiques et culturelles du Canada,
- Les personnes qui travaillent dans le secteur culturel pour le bénéfice de tous méritent un environnement sain et sûr.

Nous remercions nos collègues du conseil d'administration pour leur participation diligente qui permet au CRHSC de rester engagé dans le discours national et de s'adapter à la nature changeante du secteur culturel. Enfin, nous remercions le personnel du CRHSC pour son travail acharné qui renforce le secteur culturel.

Nous attendons avec impatience une nouvelle année de défense des intérêts, de réseautage, de recherche et de projets consacrés au bien-être du facteur humain dans la communauté professionnelle diversifiée du Canada et nous nous efforçons d'être le premier endroit où aller pour trouver des solutions en matière de ressources humaines et un leadership éclairé.

Cordialement à tous,

Janis Lundman et Richard Hornsby
Coprésidents du conseil d'administration, CRHSC

Chers membres,

C'est avec fierté que nous vous présentons nos projets pour l'année 2022-2023!

Le programme Jeunesse Canada au travail (JCT) du ministère du Patrimoine canadien a subventionné 246 868 \$ en soutien salarial pour 24 stages de récents diplômés postsecondaires. Cette année est la deuxième au cours de laquelle le CRHSC a mis en œuvre le Programme de placement étudiants (PPPE) pour Emploi et Développement social Canada. 204 stages d'étudiants ont été subventionnés avec plus de 907 637 \$ de soutien financier. Nous remercions nos bailleurs de fonds pour leurs contributions!

Le projet de mise à jour l'Art de gérer sa carrière (AGSC), financé par le Conseil des Arts du Canada, a permis au CRHSC de présenter 14 des 18 exposés aux étudiants dans 11 des 13 provinces et territoires afin de renforcer le développement de carrière et l'intégration au marché des artistes émergents et en début de carrière suite à leurs études. Ce projet se poursuivra jusqu'en mars 2024 avec 20 autres présentations sur les campus du pays. Les universités et les collèges sont encouragés à s'inscrire rapidement afin d'être hôte pour une présentation.

Le financement du Conseil des arts de l'Ontario a aidé le CRHSC à poursuivre son travail sur l'inclusion, la diversité, l'équité et l'accessibilité (IDÉA). Il s'agit d'un domaine d'intérêt pour les Tables rondes intersectorielles sur la relance, alors que nous intégrons *Appartenance* à la Trousse à outils pour la gestion des ressources humaines. Nous remercions Jane Needles pour sa participation continue en tant que conseillère et nous attendons avec impatience une nouvelle série de discussions avant la fin du projet en septembre 2023.

La deuxième phase du projet de Résilience culturelle du Réseau des villes créatives du Canada (RVCC) a été lancée. Le matériel de développement professionnel commandé par le RVCC et créé par le CRHSC a été présenté à 15 reprises en personne ou en ligne, en français ou en anglais, à travers le pays.

Nous remercions à nouveau tous nos bailleurs de fonds, nos partenaires et nos collaborateurs, notamment notre bien-aimé Comité adviseur provincial et territorial (CAPET), qui se réunit pour partager l'information et les efforts de défense de notre secteur. Cependant, rien de tout cela n'est possible sans l'équipe du CRHSC : Frédérique Coulaud, Audrey Séguin et Tabassom Momtaheni étaient avec nous dans la première moitié de 2022-2023, mais celles-ci sont parties vers d'autres opportunités et nous leur souhaitons le meilleur ; Michael Lechasseur, Sofia Downing et Honorine Muhirwa sont toujours avec nous et ont accueilli Kevin Gorchakov et Birane Wane en 2023. À vous tous et aux membres de notre conseil d'administration, nous ne saurions trop vous remercier !

Ensemble, faisons de 2023-2024 une autre année formidable.

Bien à vous,

Grégoire Gagnon, *D. Mus., MPA & MBA*
Directeur général, CRHSC

**CONSEIL DES RESSOURCES HUMAINES
DU SECTEUR CULTUREL**

ÉTATS FINANCIERS

AU 31 MARS 2023

CONTENU

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS	1
ÉTATS FINANCIERS	
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE	3
ÉTAT DE L'EXPLOITATION	4
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS	5
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE	6
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS	7
RELEVÉ DES REVENUS	11



PARKER PRINS LEBANO
Chartered Professional Accountants
Professional Corporation

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux membres du :

CONSEIL DES RESSOURCES HUMAINES DU SECTEUR CULTUREL

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Conseil des ressources humaines du secteur culturel, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2023 et les états de l'exploitation, de l'évolution des actifs nets, et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil des ressources humaines du secteur culturel au 31 mars 2023 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* du présent rapport. Nous sommes indépendants du Conseil des ressources humaines du secteur culturel conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Conseil des ressources humaines du secteur culturel de poursuivre son fonctionnement, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Conseil des ressources humaines du secteur culturel ou de mettre un terme à son activité ou s'il n'y a aucune autre solution réaliste.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Conseil des ressources humaines du secteur culturel.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont jugées significatives s'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit conforme aux normes canadiennes d'audit généralement reconnues, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique pendant l'audit entier. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative découlant d'une erreur, car la fraude peut comporter la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- nous acquérons une compréhension des éléments de contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances et non d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Conseil des ressources humaines du secteur culturel.
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction ainsi que des informations connexes fournies par celle-ci.
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de la mise en pratique par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Conseil des ressources humaines du secteur culturel de poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations sont insuffisantes, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations pourraient par ailleurs amener le Conseil des ressources humaines du secteur culturel à cesser son exploitation.
- nous évaluons la présentation globale, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et déterminons si les états représentent les opérations et les événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante de contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



Parker Prins Lebon Comptables professionnels agréés Société professionnelle
Autorisée à exercer l'expertise comptable par l'organisation Comptables professionnels agréés de l'Ontario

Ottawa, Ontario
le 18 janvier 2024

CONSEIL DES RESSOURCES HUMAINES DU SECTEUR CULTUREL

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 MARS 2023

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	1 459 685 \$	2 302 593 \$
Débiteurs	24 944	12 513
TPS/TVH recevable	<u>14 124</u>	<u>10 293</u>
	1 498 753	2 325 399
IMMOBILISATIONS (note 3)	<u>53</u>	<u>118</u>
	<u><u>1 498 806 \$</u></u>	<u><u>2 325 517 \$</u></u>
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs et charges à payer	526 075 \$	1 372 604 \$
Retenues à la source payables	-	7 958
Fonds engagés (note 4)	791 850	788 938
Revenus reportés	8 917	13 530
Tranche de dette à long terme échéant à moins d'un an (note 5)	<u>40 000</u>	<u>-</u>
	1 366 842	2 183 030
DETTE À LONG TERME (note 5)	<u>-</u>	<u>40 000</u>
	<u><u>1 366 842</u></u>	<u><u>2 223 030</u></u>
ACTIFS NETS		
Investis en immobilisations	53	118
Non affectés	<u>131 911</u>	<u>102 369</u>
	<u>131 964</u>	<u>102 487</u>
	<u><u>1 498 806 \$</u></u>	<u><u>2 325 517 \$</u></u>

CONSEIL DES RESSOURCES HUMAINES DU SECTEUR CULTUREL

ÉTAT DE L'EXPLOITATION
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
REVENUS (note 4 ; annexe 1)	<u>1 549 227 \$</u>	<u>2 510 885 \$</u>
DÉPENSES		
Amortissement des immobilisations	65	145
Frais bancaires	4 452	3 538
Communications et traduction	11 836	33 969
Assurances	4 186	4 240
Programmes de stages	1 154 236	1 998 123
Honoraires d'avocats, de comptabilité et de vérification	17 738	41 234
Loyer et frais d'entreposage	4 568	3 447
Frais de bureau	3 609	8 198
Poste et messagerie	265	85
Honoraires professionnels	26 200	76 935
Salaires, bénéfices et rémunérations occasionnelles	240 313	246 174
Télécommunications	8 017	8 236
Déplacement et hébergement	44 265	45 419
	<u>1 519 750</u>	<u>2 469 743</u>
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	<u>29 477 \$</u>	<u>41 142 \$</u>

CONSEIL DES RESSOURCES HUMAINES DU SECTEUR CULTUREL

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023

	Investis en <u>immobilisations</u>	<u>Non affectés</u>	<u>2023</u>	<u>2022</u>
ACTIFS NETS				
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	118 \$	102 369 \$	102 487 \$	61 345 \$
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	<u>(65)</u>	<u>29 542</u>	<u>29 477</u>	<u>41 142</u>
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>53 \$</u>	<u>131 911 \$</u>	<u>131 964 \$</u>	<u>102 487 \$</u>

CONSEIL DES RESSOURCES HUMAINES DU SECTEUR CULTUREL

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des revenus sur les dépenses pour l'exercice	29 477 \$	41 142 \$
Éléments n'exigeant pas de mise de fonds :		
Amortissement des immobilisations	<u>65</u>	<u>145</u>
	29 542	41 287
Changement net aux postes hors caisse liés aux opérations :		
Comptes débiteurs	(12 431)	3 720
TPS/TVH recevable	(3 831)	(4 137)
Comptes créditeurs	(846 529)	1 367 967
Retenues à la source payables	(7 958)	7 602
Fonds engagés	2 912	639 742
Revenus reportés	<u>(4 613)</u>	<u>(7 825)</u>
	<u>(842 908)</u>	<u>2 048 356</u>
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dette à long terme	<u>-</u>	<u>40 000</u>
AUGMENTATION NETTE DE L'ENCAISSE	(842 908)	2 088 356
ENCAISSE, AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>2 302 593</u>	<u>214 237</u>
ENCAISSE, À LA FIN DE L'EXERCICE	<u><u>1 459 685 \$</u></u>	<u><u>2 302 593 \$</u></u>

CONSEIL DES RESSOURCES HUMAINES DU SECTEUR CULTUREL

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
LE 31 MARS 2023

1. STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le Conseil des ressources humaines du secteur culturel ("le Conseil") est un organisme sans but lucratif enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) constitué sans capital-action le 4 octobre 1994 en vertu de la Loi sur les corporations canadiennes. Le Conseil a pour mission d'entamer, de coordonner et de promouvoir la planification, la gestion, le développement et la formation en ressources humaines dans le secteur culturel. Ces états financiers présentent l'ensemble des programmes du Conseil. En tant qu'organisme à but non-lucratif, le Conseil est exempt d'impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Ces états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes applicables aux organismes sans but lucratif et ils témoignent des politiques suivantes :

BASE DE PRÉSENTATION

Les états financiers sont préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers qui sont comptabilisés à la juste valeur. Aucune information sur la juste valeur n'est présentée lorsque la valeur comptable correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur.

ESTIMATIONS COMPTABLES

Pour dresser des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction du Conseil doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que le Conseil pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

CONSTATATION DES PRODUITS

Le Conseil applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagé les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de revenus lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré. Les apports non dépensés sont comptabilisés à titre de fonds engagés à l'état de la situation financière jusqu'au terme de l'entente connexe. Les apports non dépensés à la date de terminaison de chaque entente de contribution sont remboursables au donateur.

Les apports reçus sous forme d'immobilisations sont constatés à titre de revenus lorsque le Conseil reçoit les immobilisations. Ces apports sont comptabilisés à la juste valeur des immobilisations ou à la valeur symbolique de 1 \$ si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

Les revenus de placements sont comptabilisés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés.

CONSEIL DES RESSOURCES HUMAINES DU SECTEUR CULTUREL

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

LE 31 MARS 2023

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

IMMOBILISATIONS

L'équipement informatique est comptabilisé au coût et amorti en fonction de la durée probable d'utilisation en tenant compte de la valeur résiduelle selon la méthode du solde dégressif au taux annuel de 55 %.

Les immobilisations acquises au cours de l'exercice sont amorties en utilisant un taux égal à la moitié du taux annuel.

3. IMMOBILISATIONS

	2023		2022
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Équipement informatique	1 792 \$	1 739 \$	53 \$
			Valeur comptable nette
			118 \$

4. FONDS ENGAGÉS

	2023	2022
Patrimoine canadien		
Solde au début de l'exercice	18 972 \$	72 924 \$
Apports reçus	275 000	1 128 131
Dépenses engagées	(293 972)	(1 153 871)
Solde retourné	-	(28 212)
Solde à la fin de l'exercice	-	18 972
Conseil des arts du Canada		
Solde au début de l'exercice	62 701	76 273
Apports reçus	-	-
Dépenses engagées	(25 736)	(13 572)
Solde à la fin de l'exercice	36 965	62 701
Emploi et Développement social Canada		
Solde au début de l'exercice	691 426	-
Apports reçus	1 200 622	1 976 061
Dépenses engagées	(1 147 492)	(1 284 635)
Solde à la fin de l'exercice	744 556	691 426
Sous-total	781 521 \$	81 673 \$

CONSEIL DES RESSOURCES HUMAINES DU SECTEUR CULTUREL

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
LE 31 MARS 2023

4. FONDS ENGAGÉS (suite)

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Sous-total (suite)	<u>781 521 \$</u>	<u>81 673 \$</u>
Conseil des arts de l'Ontario		
Solde au début de l'exercice	15 839	-
Apports reçus	-	28 500
Dépenses engagées	<u>(5 510)</u>	<u>(12 661)</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>10 329</u>	<u>15 839</u>
Solde total à la fin de l'exercice	<u><u>791 850 \$</u></u>	<u><u>788 938 \$</u></u>

5. DETTE À LONG TERME

En réponse aux effets économiques de la COVID-19, le Conseil s'est vu accorder un Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC) après la fin de l'année. La somme entière de 40 000 \$ sera inscrite en tant que compte créditeur, mais l'organisation pourra conserver le solde de 10 000 \$ si elle finit de rembourser 30 000 \$ d'ici le 31 décembre 2023. Le prêt est exempt d'intérêt et ne comporte pas de conditions de remboursement précises autre que celle-là. Si le remboursement n'est pas remboursé au 31 décembre 2023, il deviendra un emprunt à terme de deux ans portant intérêt au taux de 5 %. Suite à la fin de l'année fiscale, le Conseil a effectué la remise de prêt partielle de 30 000 \$ et conservé le solde de 10 000 \$ en lien avec le CUEC.

6. INSTRUMENTS FINANCIERS

OBJECTIFS ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Le Conseil est exposé à divers risques financiers qui résultent à la fois de ses opérations et de ses activités d'investissement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction du Conseil.

Le Conseil ne conclut pas de contrats visant des instruments financiers, incluant des dérivés financiers, à des fins spéculatives.

RISQUES FINANCIERS

Les principaux risques financiers auxquels le Conseil est exposé ainsi que les politiques en matière de gestion des risques financiers sont détaillés ci-après :

Risque de crédit

Les instruments financiers qui exposent potentiellement le Conseil à un risque de crédit représentent principalement des comptes clients. Le risque de crédit lié aux comptes clients est limité, étant donné que la majorité des comptes clients provient de deux départements gouvernementaux.

CONSEIL DES RESSOURCES HUMAINES DU SECTEUR CULTUREL

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

LE 31 MARS 2023

6. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de taux d'intérêt

L'emprunt bancaire porte intérêt à taux variable et expose donc le Conseil à un risque de flux de trésorerie découlant des variations des taux d'intérêt.

Risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et placements à court terme et à s'assurer que le Conseil dispose de sources de financement sous la forme d'emprunts bancaires de montant autorisé suffisant. Le Conseil établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour rencontrer ses obligations.

Instruments financiers à court terme

La juste valeur des actifs et passifs à court terme est équivalente à la valeur comptable étant donné la courte période avant l'échéance.

CONSEIL DES RESSOURCES HUMAINES DU SECTEUR CULTUREL

RELEVÉ DES REVENUS - Annexe 1
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
ENTENTES CONNEXES		
<i>JCT - Carrière vouée au patrimoine</i>		
Patrimoine canadien	293 971 \$	1 086 181 \$
<i>Information sur le marché du travail</i>		
Emploi et Développement social Canada	1 147 492	1 284 635
<i>Milieus de travail respectueux dans les arts</i>		
Patrimoine canadien	-	67 690
<i>L'Art de gérer sa carrière</i>		
Conseil des arts du Canada	25 736	13 572
<i>Tables rondes intersectorielles sur la relance</i>		
Conseil des arts de l'Ontario	<u>5 510</u>	<u>12 661</u>
	<u>1 472 709</u>	<u>2 464 739</u>
GÉNÉRÉS PAR LE CONSEIL		
Intérêts et divers	240	52
Frais d'adhésion	24 026	24 900
Ventes de produits et services (i)	<u>52 252</u>	<u>21 194</u>
	<u>76 518</u>	<u>46 146</u>
	<u><u>1 549 227 \$</u></u>	<u><u>2 510 885 \$</u></u>

(i) L'augmentation dans la catégorie des ventes de produits et services est en bonne partie due à un contrat de service pour lequel le Conseil a développé et livré du matériel de formation et développement professionnel pour le Réseau des villes créatives du Canada.